



Fédération Nationale de  
l'Enseignement, de la Culture et  
de la Formation Professionnelle,  
de la Confédération Générale  
du Travail - Force Ouvrière  
6/8 rue Gaston Lauriau  
93513 MONTREUIL Cedex  
Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 40  
Email : fneccfp@fo-fneccfp.fr

13 décembre 2012

**Recrutements :**  
**les annonces du ministre et quelques  
précisions de la fédération**

A grand renfort de publicité, le ministre annonce 43 000 recrutements d'enseignants supplémentaires cette année.

Il s'agit en réalité du remplacement de 21 000 départs en retraite en 2013 et 22 000 en 2014 en deux concours.

Les postes fermés par la RGPP sont-ils rétablis ? Non.

Y aura-t-il des postes en plus devant élèves ? Non.

Y aura-t-il des classes en plus ? Non.

Le ministre annonce aussi qu'il rétablit les emplois de stagiaires supprimés par Luc Chatel.

En réalité, ceux qui auront réussi les épreuves d'admissibilité du concours Peillon de juin 2013 (appelé « concours avancé »), effectueront un « stage » comme contractuels pendant un an et seront payés 900 € (bourses comprises) au lieu d'être payés à temps complet selon les indices de début de carrière des enseignants sous statut de fonctionnaire puis devront passer les épreuves d'admission en 2014 sans garantie de réussite (voir le 4 pages de la fédération « concours, comment s'y retrouver » dans les notes d'inFormations n°102).

Les admis du concours « normal », seront envoyés devant élèves sans aucune formation avec une décharge de service de 3 heures, comme Luc Chatel l'avait organisé.

*Pour mémoire, ci-dessous le communiqué de la fédération en date du 2 octobre 2012 sur les premières annonces du Ministre concernant les « 43 000 » recrutements.*

**Les 43 000 recrutements annoncés  
doivent être réalisés dans le cadre du statut !**

Le projet de loi de finances annonce pour le ministère de l'Éducation nationale 8781 créations d'ETP (Equivalents Temps Plein) : - aucune création de postes statutaires d'enseignants à la rentrée (« les taux d'encadrement ne diminueront pas ») -500 créations de postes pour « l'accompagnement des élèves et le fonctionnement des établissements » (AVS-i), emplois administratifs, emplois de la filière médico-sociale - 8281 ETP pour recruter en 2013 43000 étudiants. « ces recrutements assureront le remplacement de la totalité des départs en retraite pour les rentrées 2013 et 2014 : ils permettent d'arrêter les suppressions d'emploi » Sur ces 43 000 étudiants recrutés par concours, seuls 22100 deviendront professeurs stagiaires (8 600 pour le premier degré, 13 072 pour le second degré, 930 pour le premier degré privé). Ils

.../...



seront recrutés au 1er septembre 2013 après les concours qui commencent en novembre. Ils permettront le remplacement intégral de tous les enseignants partant à la retraite à la rentrée 2013. Ces futurs stagiaires 2013 seront dans les mêmes conditions que les stagiaires 2012. Un autre concours sera organisé en juin 2013 «afin de recruter les enseignants destinés à pourvoir les postes libérés par les départs à la retraite à la rentrée 2014 ». Ce deuxième concours, -dispositif transitoire- recrutera, au niveau M1, 21 900 étudiants qui seront pendant un an contractuels de droit public, travaillant à temps partiel dans le cadre d'un stage en responsabilité, et passant l'oral du concours en juin 2014, au moment du M2 pour accéder au grade de professeurs stagiaires en septembre 2014. Ainsi, la rentrée 2013 se fera à moyens constants en postes statutaires dans les établissements. Pour assurer le remplacement de tous les fonctionnaires partant en retraite à la rentrée 2013 et 2014, le ministre fait une entorse à la maîtrise et recrute par un deuxième concours au niveau M1 ; mais pour ne pas sortir du cadre de cette maîtrise que FO condamne, le ministre recrute 21900 étudiants comme contractuels de droit public pour 1 an. Ils deviendront –pour ceux qui seront reçus à l'oral d'admission du concours- fonctionnaires stagiaires en septembre 2014.

Qu'on le veuille ou non, ces 21900 postes de contractuels seront des emplois précaires et le dispositif transitoire risque de s'apparenter à une usine à gaz.

Pour le reste, force est de constater que la présentation du budget de l'Education nationale obéit à la même rigueur que les autres ministères (« *le ministère de l'Education nationale contribue à l'effort de maîtrise des dépenses publiques par une stabilisation des dépenses* ») : les salaires sont bloqués, la valeur du point d'indice est gelée ! Le ministre attendrait-il de la future loi d'orientation, issue de la concertation et présentée au CSE le 11 octobre une redéfinition des missions des personnels pour accroître leur temps de présence et ainsi gagner des moyens ? Force Ouvrière combattra de telles dispositions destructrices du statut et des conditions de travail.

**La FNEC FP-FO** prend acte de la décision budgétaire de remplacer tous les départs en retraite d'enseignants à la rentrée 2013 et 2014.

**La FNEC FP-FO** s'inquiète du dispositif mis en place par le ministre pour les concours comme conséquence de son refus de remettre en cause la maîtrise et de remettre les concours au niveau de la licence.

**Pour Force Ouvrière, il faut aller au-delà du remplacement des départs en retraite, il faut une réponse rapide et concrète aux classes surschargées, aux contre-réformes toujours en application, aux dérives qui minent le statut. En 5 ans, 70 000 postes ont été fermés dans l'éducation nationale; la RGPP a réduit de 5.5% les effectifs du ministère entre 2009 et 2012. La FNEC FP-FO au moment de la publication du rapport préparatoire à la loi d'orientation, au moment des annonces budgétaires, demande à rencontrer le Ministre de l'Education nationale.**